



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE DOMBES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- ANNEE 2010 -

(Situation au 31/12/2010)

416 avenue Charles-de-Gaulle - BP 6 - 01 330 VILLARS-LES-DOMBES

☎ : 04.74.98.47.15 - 📠 : 04.74.98.43.82

@ : accueil@centredombes.fr

Site internet : www.cc-centredombes.fr

SITUATION GENERALE

COOPERATION INTERCOMMUNALE

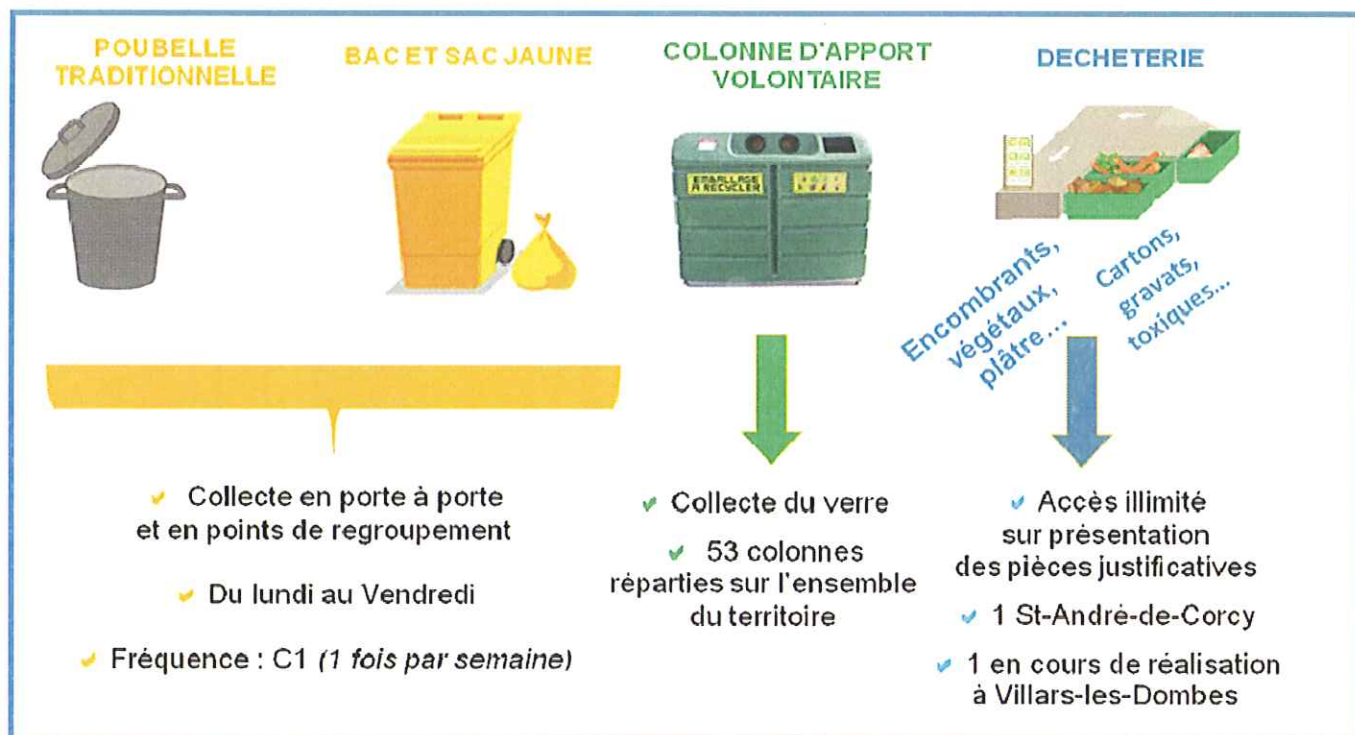
COLLECTIVITE COMPETENTE ORGANISATRICE DU SERVICE

Depuis 2009, le Service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la Communauté de Communes Centre Dombes.

Depuis la dissolution du SIVOM du Centre de la Dombes par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008, la Communauté de Communes Centre Dombes se substitue dans tous les droits et obligations de ce dernier et notamment dans l'exécution des contrats en cours, jusqu'à leur échéance.

A ce jour, la Communauté de Communes exerce la compétence collecte dans sa globalité :

- ✓ La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- ✓ La collecte et le tri / conditionnement des emballages ménagers en porte à porte (sac jaune) et en apport volontaire (colonne à verre),
- ✓ La collecte en déchèterie,
- ✓ La mise en place d'un programme local de prévention / réduction à la source de la production de déchets ménagers.



La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est transférée au Syndicat mixte départemental, ORGANOM.

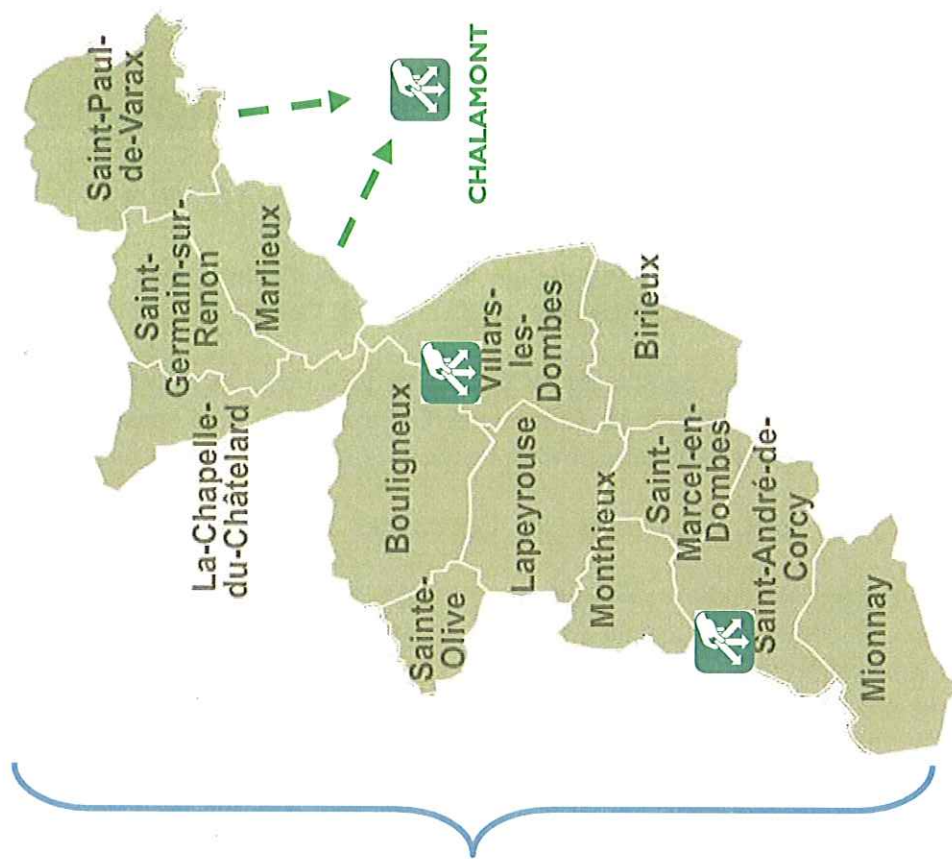
Jusqu'à la mise en exploitation du pôle de traitement OVADE, ORGANOM assure les compétences transfert et traitement des déchets ultimes à travers les installations suivantes sur le territoire Centre Dombes :

- ✓ Réhabilitation de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux,
- ✓ Exploitation du quai de transfert provisoire de Vaux,
- ✓ Création d'un quai de transfert, d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) et d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le site de la Croix du Boucher.

LE TERRITOIRE DESSERVI

Le Territoire desservi par la Communauté de Communes Centre Dombes regroupe 13 communes.

Communes	Population INSEE 2008 SIMPLE compte	Population INSEE 2008 DOUBLE compte
Birieux	230	232
Bouligneux	303	313
La Chapelle-du-Châtellard	309	312
Lapeyrouse	293	295
Marlieux	801	854
Mionnay	2 115	2 156
Monthieux	595	608
Saint-André-de-Corcy	2 971	3 012
Saint-Germain-sur-Renon	241	246
Saint-Marcel-en-Dombes	1 223	1 223
Sainte-Olive	310	312
Saint-Paul-de-Varax	1 497	1 506
Villars-les-Dombes	4 330	4 421
13 communes	15 218	15 490
Recensement 2006 (rappel)	15 045	15 320
Recensement 1999 (rappel)	14 283	14 449



MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire	Date du contrat	Durée
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	SITA-MOS	01/01/2010	1 an Renouvelable 2 fois 1 an
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Délégation au syndicat de traitement	ORGANOM		
Collecte sélective des déchets secs	Prestation de service	SITA-MOS	01/01/2010	1 an Renouvelable 2 fois 1 an
Tri des emballages Conditionnement vers les recycleurs	Prestation de service	VEOLIA-PROPRETE	01/01/2010	1 an Renouvelable 2 fois 1 an
Collecte sélective du verre en apport volontaire	Prestation de service	G. GUERIN	01/05/2009	3 ans Renouvelable 2 fois 1 an
Location de bacs jaunes	Prestation de service	PLASTIC OMNIUM	15/10/2009	1 an reconductible 1 an
Déchèterie (Haut et bas de quai)	Prestation de service	QUINSON-FONLUPT	01/02/2007	3 ans Renouvelable 2 fois 1 an

➤ **Les contrats de la collecte des ordures ménagères et des emballages et de leur tri / conditionnement** ont été remis en concurrence afin de garantir une continuité de service au 1^{er} janvier 2010.
Ils ont fait l'objet de mise en concurrence sur la base de dossiers de consultation intégrant les évolutions réglementaires et techniques.

EVOLUTIONS DE LA PRESTATION DU LOT 1 : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS



- **Ordures ménagères résiduelles (sac noir)** : Prise en compte de l'évolution de l'exutoire de traitement pour les ordures ménagères (quai de transfert de Vaux)
- **Optimisation des tournées de collecte : accompagnement de la Communauté de Communes**
 - ↳ dans la gestion des voies privées / impasses,
 - ↳ dans l'implantation des points de regroupement
- **Renforcement des critères qualitatifs :**
 - ↳ Obligation de contrôle des sacs collectés / Intéressement du prestataire de collecte aux résultats qualitatifs du tri (pénalités)
 - ↳ Pénalités en cas de non transmission des bons de traçabilité
 - ↳ Obligation de formation des agents de collecte aux règles de sécurité / consignes de tri
- **Mise à disposition d'une personne** pour accompagner la démarche de sensibilisation et le suivi des anomalies de collecte (Porte à porte)

EVOLUTIONS DE LA PRESTATION DU LOT 2 : TRI-CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES



- **Imposition des normes techniques les plus contraignantes définies par les Eco-Organismes** assurant des recettes de valorisation maximales à la Communauté de Communes (compactage, poids des balles à l'évacuation, déstockage...)
- **Respect du formalisme administratifs des Eco-Organismes / Traçabilité** afin d'assurer le versement des soutiens financiers dans les délais.
- **Mise à jour des filières de valorisation** (Eco-Folio pour les Journaux-magazines)
- **Communication** : Ouverture du site aux visites des élus, écoles, partenaires...

INDICATEURS TECHNIQUES

LES COLLECTES EN APPORT-VOLONTAIRE

LA COLLECTE DU VERRE :

➡ La collecte des emballages en verre s'effectue dans des conteneurs spécifiques de type mono-matériaux et ont une capacité de 2 à 4 mètres cubes.

➡ 57 colonnes sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de **272 par emplacement**.



Moyenne nationale : 1 colonne pour 500 habitants

➡ En 2009, la Communauté de Communes Centre Dombes a investi dans 15 colonnes pour la collecte des emballages en verre afin de :

- ✓ remplacer celles vétustes et identifiées dangereuses pour les opérations de collecte,
- ✓ densifier le parc et proposer un service de proximité aux usagers.



	EN TONNES				EN KG / HAB.			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009 (rec.2006)	2010 (rec. 2008)
Birieux	9,40	9,82	8,36	8,90	64	67	39	38
Bouligneux	14,60	15,28	13,34	10,80	49	52	43	35
La Chapelle du Châtelard	9,92	12,64	13,50	13,10	37	48	49	42
Lapeyrouse	9,20	9,30	9,62	8,80	40	41	33	30
Marlieux	28,78	31,10	30,48	28,70	42	46	37	34
Mionnay	57,96	61,00	60,88	64,00	27	29	28	30
Monthieux	29,90	32,44	31,36	29,42	51	55	52	48
Saint-André-de- Corcy	114,82	102,04	124,46	130,38	37	33	41	43
Saint-Germain	9,84	9,60	10,78	9,20	45	44	44	37
Saint-Marcel	32,50	35,50	36,04	30,40	30	33	30	25
Saint-Paul-de-Varax	51,14	55,38	49,56	49,46	43	46	34	33
Sainte-Olive	13,60	14,10	14,80	11,90	53	55	48	38
Villars-les-Dombes	174,60	190,80	174,76	170,42	41	45	40	39
TOTAL	556	579	578	565	38	40	38	36

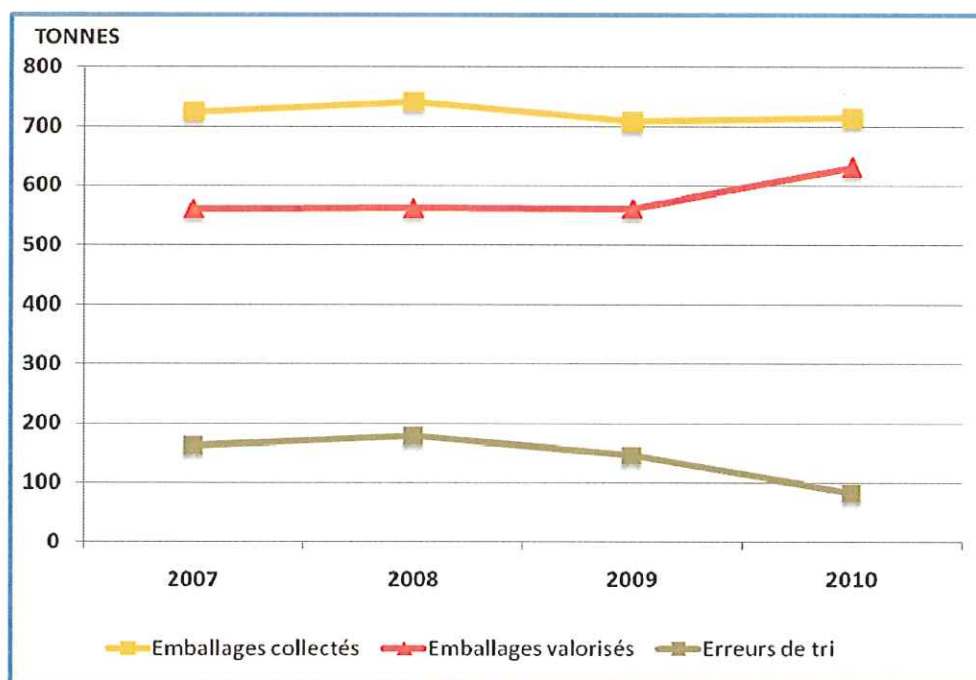
CHANGEMENT RECENSEMENTS



MOYENNE NATIONALE : 45 kg / hab.

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

	Ordures Ménagères Résiduelles				Collecte sélective des déchets secs			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
Tonnages collectés	3 024 t	2 859 t	2 743 t	2 878 t	724 t	741 t	707 t	714 t
Tonnages traités :								
✓ Valorisation Matière	-	-	-	-	561 t	562 t	561 t	631 t
✓ Valorisation Energétique	-	-	2 743 t	2 878 t	-	-	-	-
✓ Enfouissement	3 024 t	2 859 t	-	-	163 t	179 t	146 t	83 t



🔄 En 2010, les quantités d'emballages collectés dans les sacs jaunes ont connu une légère baisse **MAIS la part valorisée a augmenté de plus de 12%.**

Le process du nouveau centre de tri apparaît plus performant et surtout les erreurs de tri des particuliers ont été réduites significativement.



🔄 En 2010, **la production d'OMR est repartie à la hausse** alors que le programme local de prévention / réduction à la source impose au territoire, une baisse de 5% des tonnages.

En 2010, le planning des jours fériés s'est organisé selon l'organisation suivante :

JOURS FÉRIÉS	TOURNEE DE RATTRAPAGE DU SAMEDI
Vendredi 1 ^{er} janvier (Nouvel an)	02/01/2010
Lundi 5 avril (Pâques)	10/04/2010
Jeudi 13 mai (Ascension)	15/05/2010
Lundi 24 mai (Pentecôte)	29/05/2010
Mercredi 14 juillet (Fête Nationale)	17/07/2010
Lundi 1 ^{er} novembre (Toussaint)	06/11/2010
Jeudi 11 novembre (Armistice)	13/11/2010

➡ En 2010, la collecte des déchets ménagers et assimilés a induit :



	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	DECHETS SECS
Kilomètres parcourus	45 039 km	41 129 km
Nombre d'heure de travail	2 171 h	1 860 h
Consommation en gazoil	24 640 litres	21 960 litres

➡ En 2010, 244 anomalies ont été identifiées par le prestataire SITA-MOS lors des opérations de collecte.
(SANS comptabilisation des sacs non conformes pour erreurs de tri = 2 222 anomalies).

Les anomalies récurrentes concernent :

- ✓ 47% de bacs cassés / en mauvais état / trop lourds / non conformes,
- ✓ 20% de problèmes d'accessibilité liés à du stationnement gênant de véhicule, à des travaux ou d'élagage des arbres,
- ✓ 11% liés aux intempéries
- ✓ 22% liés à des problèmes divers : bacs sortis après le passage des camions, sacs éventrés...

En 2009, dans le même ordre, les proportions étaient les suivantes : 27%, 23%, 5%, 22%.

➡ 2010 a été marquée en début d'année par des épisodes neigeux qui ont fortement perturbé les collectes.

Une vigilance particulière a aussi été mise en place quant au suivi des règles de présentation des bacs / sacs : conformité, poids, vétusté... afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte.

Attention : L'ensemble des ratios 2010 ramenés à l'habitant devraient être calculés sur la base d'une population INSEE 2008 – double compte –

Les ratios 2007 et 2008 (1^{ère} années du rapport) reposent sur une population INSEE 1999 – Double compte.

LES COLLECTES EN PORTE A PORTE ET EN POINTS DE REGROUPEMENT

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) ET LA COLLECTE SELECTIVE (CS) DES DECHETS SECS :

➡ L'ensemble des habitants du Territoire Centre Dombes sont collectés en porte à porte ou en point de regroupement assimilables à du porte à porte selon une fréquence hebdomadaire (CI) sans variation saisonnière.

➡ Les 2 flux sont collectés le même jour, par 2 camions-bennes distincts sur la base de circuits de collecte quasiment identiques.

LUNDI	- Bouligneux - La Chapelle-du-Châtelard - Mionnay	OMR : 1 chauffeur 1 agent de collecte CS : 1 chauffeur 1 agent de collecte <i>(sauf le mercredi : 2 agents de collecte)</i>	Du lundi au vendredi De 5h00 à 14h00
MARDI	- Birieux - Saint-André-de-Corcy		
MERCREDI	- Villars-les-Dombes		
JEUDI	- Marlieux - Saint-Germain-sur-Renon - Saint-Paul-de-Varax		
VENDREDI	- Lapeyrouse - Monthieux - Saint-Marcel-en-Dombes - Sainte-Olive		

➡ La collecte sélective des déchets secs (emballages et journaux-revues-magazines) est réalisée en mélange au moyen :

- ✓ de sacs jaunes translucides pour les usagers en habitat individuel,
- ✓ de bacs à couvercle jaune (operculés ou non) pour l'habitat collectif et les établissements spécifiques (administrations, établissements scolaires...).

➡ En 2010, les collectes de rattrapage des jours fériés ont été organisées selon la règle suivante :

- ✓ Lorsque le jour férié est un lundi, la collecte de rattrapage a eu lieu le samedi de la semaine précédente, à la demande des 3 communes concernées.
- ✓ Lorsque le jour férié tombe entre les mardis et les vendredi, la collecte de rattrapage a lieu le samedi suivant.

LA COLLECTE EN DECHETERIE :

➔ Au 1^{er} janvier 2010, les usagers du territoire avaient accès à la déchèterie intercommunale.

✓ **Déchèterie de Saint-André-de-Corcy**

Route de Montluel - 01 390 St-André-de-Corcy Tél. : 04.72.08.54.32

➔ Depuis le 1^{er} juillet 2009, l'accès à la déchèterie de Vaux a été définitivement fermé aux usagers pour des raisons de respect des normes réglementaires et de sécurité suite à la mise en place d'une activité de transfert des ordures ménagères par ORGANOM dans le cadre de la saturation de l'ISDnD (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux) du site de Vaux.

➔ Cette fermeture du site de la déchèterie intercommunale de Vaux a été accompagnée de mesures compensatoires notamment dans l'aménagement du site de Saint-André-de-Corcy :

1- Extension des plages horaires d'ouverture aux usagers : journée continue du lundi au samedi.

	Lundi au Jeudi	Vendredi et Samedi
Horaires d'été : Avril à Septembre	9h00 / 19h00	9h00 / 19h00
Horaires d'hiver : Octobre à Mars	9h00 / 17h00	9h00/ 17h30

2- Renforcement de l'équipe d'accueil (2 gardiens présents sur site en période d'affluence : vendredi après-midi et samedi),

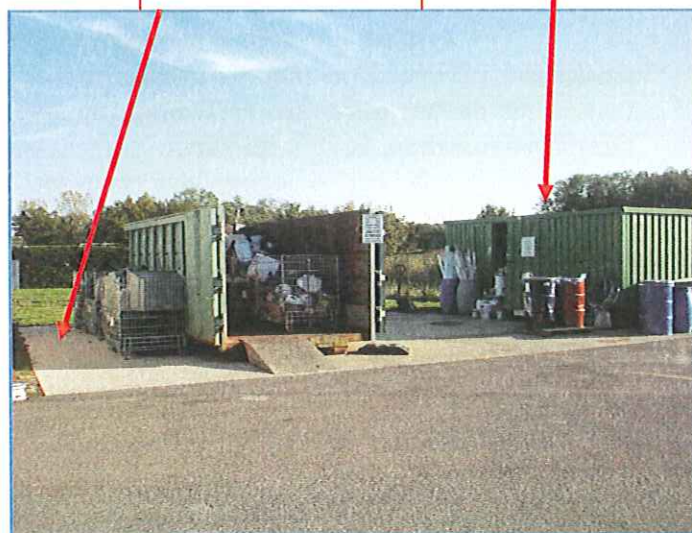
3- Construction d'une rampe de circulation,

4- Aménagement d'une nouvelle plate-forme bétonnée,

5- Mise en place de bennes supplémentaires (14 au lieu de 8).

6- Mise en place d'une convention avec la Communauté de Communes du Canton de Chalamont permettant un accès provisoire à la déchèterie intercommunale de Chalamont pour les 4 communes du territoire Centre Dombes les plus éloignées : La Chapelle du Châtelard, Marlieux, St-Germain-sur-Renon, St-Paul-de-Varax.

Les habitants de ces 4 communes peuvent accéder de manière uniforme aux 2 déchèteries intercommunales (St-André-de-Corcy ou Chalamont).



➡ **La déchèterie est équipée de bennes pour la collecte :**

- ✓ des déblais et gravats inertes,
- ✓ des ferrailles,
- ✓ des cartons non souillés et compactés,
- ✓ des déchets verts du jardin,
- ✓ des encombrants.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, 4 filières de tri ont été ajoutées :

- ✓ Les films plastique
- ✓ Le plâtre – placo
- ✓ Le bois traité et non traité
- ✓ Le PVC

➡ **Des contenants spécifiques sont mis à disposition pour la collecte :**

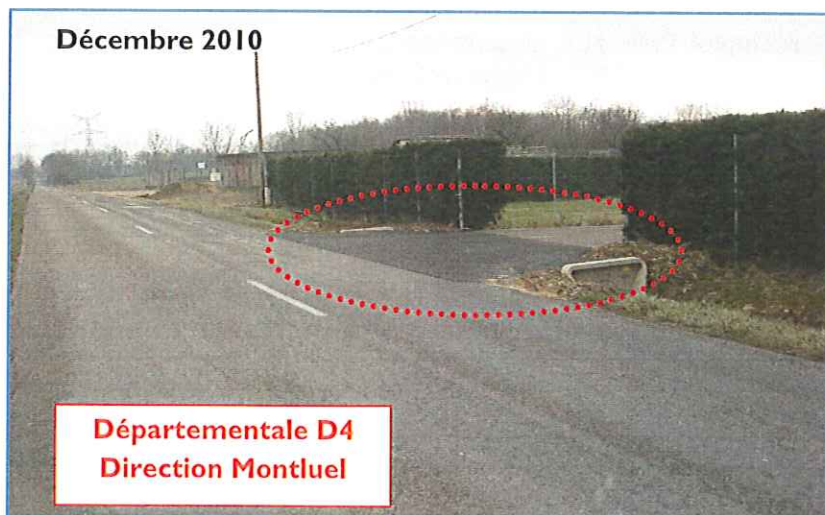
- ✓ des déchets d'équipement électrique et électronique,
- ✓ des huiles de cuisine et des huiles de moteur,
- ✓ des batteries de voiture,
- ✓ des piles et accumulateurs ;

➡ **les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sont récupérés dans une armoire spécifique.**

➡ **L'accès à la déchèterie :**

- ✓ **L'accès sur le site** se fait au niveau de la départementale D4.

En 2010, l'entrée a été ré-aménagée pour faciliter le virage des PL et des VL avec remorques.



✓ **Pour les particuliers avec un véhicule léger standard :**

L'accès est gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile (- de 3 mois) et d'une pièce justifiant de l'identité (avec photo)

✓ **Pour les particuliers se présentant avec un véhicule spécifique** de type véhicule de location, véhicule utilitaire, véhicule professionnel à usage de particulier :

L'accès est gratuit mais soumis à autorisation spécifique à demander à la Communauté de Communes.

✓ **Pour les professionnels :**

L'accès est gratuit pour les dépôts de cartons non souillés et compactés et de ferraille.

Tout autre apport est interdit.

✓ **Pour les véhicules ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes, aux camions plateaux, camions bennes, aux tracteurs agricoles et tous poids lourds :**

L'accès est interdit.

➤ La mise aux normes de la déchèterie intercommunale de Saint-André-de-Corcy :

L'ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes et l'arrivée à échéance au 31 janvier 2012 du contrat d'exploitation du site de Saint-André-de-Corcy permettront d'organiser l'optimisation du réseau de déchèteries du territoire.

La mise en œuvre d'une complémentarité logistique entre les sites nécessite de transformer la déchèterie de Saint-André-de-Corcy pour qu'elle s'approche du niveau d'exigences mis en place sur le nouveau site de Villars-les-Dombes.

La 3CD a donc inscrit à son budget primitif pour 2011, le recrutement d'un maître d'œuvre qui l'accompagnera notamment dans l'identification des travaux réglementaires de génie civil à engager sur ce site.

Sont d'ores et déjà identifiés les points suivants :

- ✓ La récupération des eaux usées et des eaux de ruissellement avec raccordement à un séparateur d'hydrocarbures,
- ✓ La mise en place de gardes-corps normés sur le haut de quai.

➤ La construction de la future déchèterie intercommunale de Villars-les-Dombes

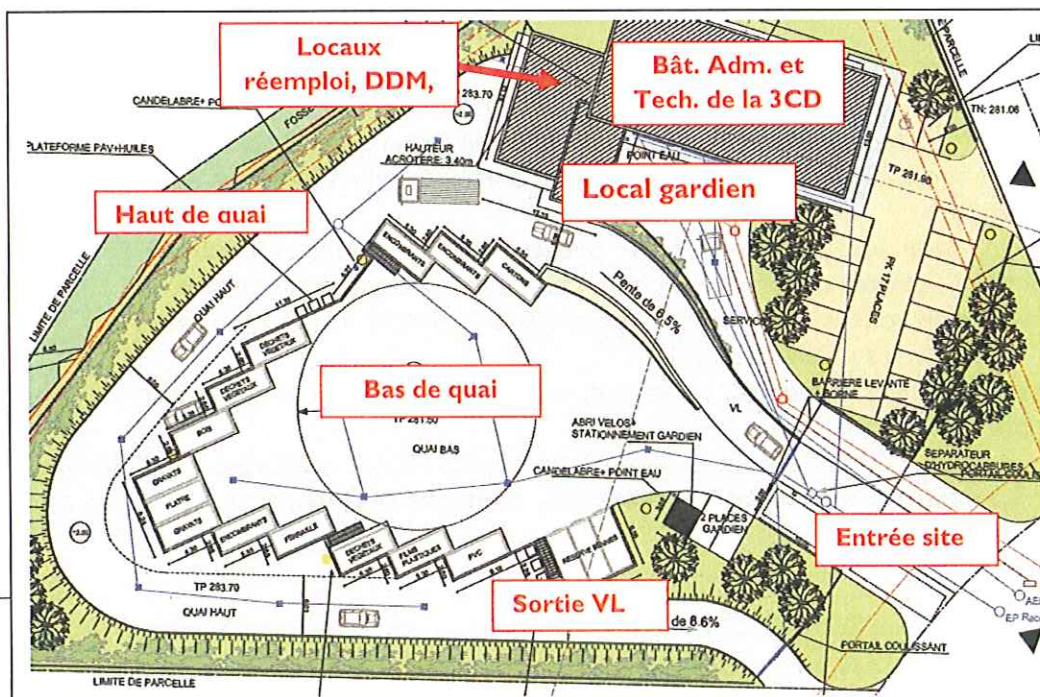
Le parc de déchèteries de la Communauté de Communes Centre Dombes ne permet ni de mettre à disposition des équipements adaptés à un service public de qualité, ni de répondre aux objectifs de réemploi fixés aux niveaux européens (Directive cadre de 2008), nationaux (Loi 2 du Grenelle de l'Environnement) et locaux (PDEMA 01 et Programme local de prévention d'ORGANOM).

Les déchèteries deviennent des maillons centraux dans la gestion globale des déchets : captage de gisements de plus en plus importants, accueil des nouvelles REP, développement des opérations de réemplois, lieu de sensibilisation et d'information...

La Communauté de Communes Centre Dombes s'est donc engagée dans la construction d'une nouvelle déchèterie située au centre de son territoire sur la commune de Villars-les-Dombes.

Le Cabinet **GIRUS** a été retenu pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Cabinet **ECLORE-INDDIGO** assure la mission de maîtrise d'œuvre.



○ Tonnages collectés en déchèterie :

	SAINT-ANDRE DE CORCY					VAUX					TOTALX				
	2007	2008	2009	2010		2007	2008	2009	2010		2007	2008	2009	2010	
CARTONS BRUNS	92	91	97	109		77	74	21			169	165	118	109	
DECHETS VERTS	1 005	1 033	966	1 165		676	657	232			1 681	1 690	1 198	1 165	
ENCOMBRANTS	701	629	713	690		611	576	174			1 312	1 205	887	690	
FERRAILLE	66	53	106	129		148	102	34			214	155	140	129	
GRAVATS	431	420	610	533		180	209	127			611	629	737	533	
BOIS		-		193										193	
FILMS ETIRABLES		-		6										6	
PLATRE		-		37										37	
PVC		-		0										0	
BATTERIES	-	-	-	-		2	-	-			2	-	-	-	
DDM*	30	31	32	28		28	33	1			58	64	33	28	
D3E**	3		72	98		7		-			10	83	72	98	
TOTAUX	2 328	2 287	2 596	2 988		1 729	1 651	589	-		4 057	3 991	3 185	2 988	

* DDM : Déchets Dangereux des Ménages : peinture, colle, solvants, phytosanitaires, piles...

** D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Electronique : petit et gros électroménager, écran de PC et de TV...

— La forte baisse des tonnages collectés en déchèterie est liée :

- ✓ au contrôle de la provenance des usagers,
- ✓ à la fermeture de la déchèterie intercommunale du site de Vaux et aux reports partiels de ces tonnages sur la déchèterie intercommunale de Chalamont.

➡ Les Filières de traitement au 31/12/2010

CARTONS BRUNS	Valorisation : Sté QUINSON-FONLUPT	St-Denis-les-Bourg (01)
DECHETS VERTS	Valorisation : Sté BLODE	Reyrieux (01)
ENCOMBRANTS	Stockage_Enfouissement : Syndicat de Traitement_ORGANOM	Viriat (01)
FERRAILLE	Valorisation : Sté QUINSON-FONLUPT	St-Denis-les-Bourg (01)
GRAVATS	Stockage_Remblais : Sté GRANULATS VICAT	Nievroz (01)
BOIS	Valorisation : RBM (Ramassage Bois du Midi) Sté ASE - GAEC de Lormet-	Tarascon (13) Ambronay (01)
FILMS ETIRABLES	Valorisation : Société CPA (Comptoir des plastiques de l'Ain)	Point d'Ain (01)
PLATRE	Stockage : ARG (Ain Rhône Granulats)	Balan (01)
PVC	Valorisation : Société CPA (Comptoir des plastiques de l'Ain)	Point d'Ain (01)

➡ L'évolution des taux de valorisation

	2007	2008	2009	2010
TAUX DE VALORISATION	61%	63%	62%	69%



En 2010, la mise en place des nouvelles filières de traitement a permis de faire **évoluer le taux de valorisation de 7 points.**

SYNTHESE COLLECTE

	TONNAGES COLLECTES				RATIO EN KG / HABITANT			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009 (rec. 2006)	2010 (rec. 2008)
 Ordures Ménagères résiduelles (poubelle traditionnelle)	3 024 t	2 859 t	2 743 t	2 878 t	209 kg	198 kg	179 kg	186 kg
Collecte sélective en porte à porte (sacs jaunes)	724 t	741 t	707 t	714 t	50 kg	51 kg	46 kg	46 kg
Dont erreurs de tri	163 t	179 t	146 t	83 t	11 kg	12 kg	10 kg	5 kg
 Collecte du verre	556 t	579 t	578 t	565 t	38 kg	40 kg	38 kg	36 kg
 Collecte en déchèterie	4 057 t	3 991 t	3 185 t	2 988 t	281 kg	276 kg	208 kg	193 kg
TOTAL	8 361 t	8 170 t	7 213 t	7 145 t	578 kg	565 kg	471 kg	461 kg

La baisse des tonnages est liée à :

- Collecte sélective : Contrôle strict de la conformité des sacs,
- Déchèterie : Contrôle de la provenance des usagers + la fermeture de la déchèterie intercommunale du site de Vaux et aux reports partiels de ces tonnages sur la déchèterie intercommunale de Chalamont.



L'évolution à la hausse de la production d'ordures ménagères n'est pas conforme aux objectifs 2009 du programme local de prévention / réduction à la source qui impose une baisse de 5% des tonnages.

-2%
-17%
-2%

LE TRAITEMENT

- ➔ Le traitement des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence :
- ✓ de la Communauté de Communes Centre Dombes pour l'élimination des emballages ménagers et des déchets collectés en déchèterie,
 - ✓ d'ORGANOM pour l'élimination (transfert / traitement) des ordures ménagères résiduelles et des encombrants issus des déchèteries.

TRI DES EMBALLAGES MENAGERS

➔ **D'avril 2007 à 2009**, les emballages collectés sur le territoire Centre Dombes sont triés par la Société SITA-MOS.

Suite à un incident technique, la Société LBDI BERROD n'est plus en mesure d'assurer cette prestation sur cette installation.

➔ **En 2009**, les emballages ont été triés au **Centre de tri Val'Aura** de la Société SITA-MOS à Gilly-sur-Isère (Savoie – 73).

➔ **Depuis le 1^{er} janvier 2010**, ces emballages sont triés au Centre de tri DIGITALE de la Société VEOLIA à Rillieux-la-Pape (Rhône – 69).

	Tonnages collectés				Tonnages valorisés			
	2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
TOTAL	724 t	741 t	707 t	714	561 t	562 t	561 t	631



- ➔ Sur l'année 2010, les erreurs de tri représentent **12%** des quantités collectées.
Soit **83 tonnes : 5 kg / hab. / an** (recensement 2008)

Moyenne nationale :
11 à 17%

- ➔ Sur l'année 2009, les erreurs de tri représentaient **21%** des quantités collectées.
Soit **146 tonnes : 10 kg / hab. / an** (recensement 2006)

- ➔ Sur l'année 2008, les erreurs de tri représentaient **23%** des quantités collectées.
Soit **163 tonnes : 11 kg / hab. / an** (recensement 1999)

➔ **La part des erreurs de tri dans les opérations de caractérisation** a évolué selon les secteurs caractérisés et la période de l'année mais globalement,

- ✓ L'ensemble des usagers sont devenus plus rigoureux dans leur geste du tri.
- ✓ Les consignes ont été bien mieux appliquées.
- ✓ Les contrôles des sacs par les agents ont permis d'améliorer les performances.

VALORISATION MATIERE

➡ En 2010, les performances de valorisation pour les principaux emballages ménagers soutenus par l'éco-organisme ADELPHE étaient les suivantes :
(ne sont pas pris en compte : les différentes catégories de papiers et de cartons)

		2009	2010		MOYENNES NATIONALES (Eco-Emblges – 2007)
MATERIAUX		PERFORMANCES En kg / Hab. (*)	TONNAGES VALORISES	PERFORMANCES En kg / Hab. (*)	PERFORMANCES En kg / Hab.
	ACIER	1,45 kg	25,18 t	1,67 kg	2,25 kg
	ALUMINIUM	0,22 kg	3,24 t	0,22 kg	0,12 kg
	CARTONNETTES	7,40 kg	123,87 t	8,23 kg	8,49 kg
	JOURNAUX-MAGAZINES	13,31 kg	279 t	18,54 kg	27,72 kg
	BRIQUES ALIMENTAIRES	1,1 kg	6,65 t	0,44 kg	0,87 kg
	FLACONNAGE EN PLASTIQUE	5,17 kg	56,72 t	3,77 kg	4,93 kg
	VERRE	38,4 kg	565 t	37 kg	44,97 kg
	ERREURS DE TRI	21%	83 t	12%	11 – 17%

* population contractuelle pour ADELPHE : population simple compte – rec. 2006 -

➡ Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire (AV) suivent les filières de valorisation matière sans faire l'objet d'un tri préalable en Centre de tri.

	MODE DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTES ET VALORISES				REPRENEURS
		2007	2008	2009	2010	
VERRE	Colonne de 2 à 4m ³	556	579	578 t	565	O.I Manufacturing
CARTONS BRUNS	Déchèterie	169	165	118	109	Quinson-Fonlupt
FERRAILLE		214	155	140	129	
BOIS					193	Ramassage Bois du Midi (13) Sté ASE - GAEC de Lormet- (01)
FILMS ETIRABLES					6	Comptoir des plastiques de l'Ain (01)
D3E		10	83	72	98	ERP
BATTERIES		2	-	-	-	SIRA
DDM*		58	65	33	28	

* DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : Le traitement des DDM relève de 2 modes de valorisation : valorisation matière et valorisation énergétique selon les propriétés des différents matériaux.

VALORISATION ORGANIQUE



➡ Les déchets verts issus des 2 déchèteries représentent : **1 165 tonnes**. Ils sont traités en plateforme de compostage à Reyrieux – Entreprise Biode -

ENFOUISSEMENT

➡ L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) se situe sur la commune du Plantay – site de Vaux-.

Arrivée à saturation, cette installation n'accueille plus de déchets depuis le 1^{er} juillet 2009 et est en cours de réhabilitation par ORGANOM.



➡ **Un quai de transfert provisoire** a été mis en exploitation par ORGANOM sur le site pour réacheminer les ordures ménagères résiduelles du territoire Centre Dombes vers des unités de valorisation énergétique :

- ✓ Usine du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu
- ✓ Usine du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône



➡ **Les encombrants issus des déchèteries** sont orientés vers l'ISDnD sur la commune de Viriat – site de la Tienne –



➡ **Le plâtre – placo** issu de la déchèterie est orienté vers l'ISDI sur la commune de Balan. Cette installation de stockage est gérée par la Société ARG (Ain Rhône Granulats).

	2007	2008	2009	2010
TONNAGES ENFOUIS				
Ordures Ménagères Résiduelles	3 024	2 859	-	-
Encombrants des déchèteries	1 305	1 205	-	-
✓ Site de Vaux	-	-	888	690
✓ Site de la Tienne	-	-	-	-
Gravats des déchèteries (janvier)	60 *	-	-	-
TOTAL Déchets ménagers	4 389	4 064	888	690
Déchets des professionnels amenés directement sur site de Vaux	2 615	1 976	916	Fermeture du site
Dont DIB	2 044	1 662	802	
Dont gravats	571	314	114	
Campings	27	28	-	-
✓ Site de Vaux	-	-	-	-
TOTAL Déchets assimilés	2 642	2 004	916	-
TONNAGES INCINERES				
Ordures ménagères résiduelles	-	-	2 742	2 878
TOTAL Déchets ménagers	-	-	2 742	2 878
Campings	-	-	Inclus dans le tonnage d'OMR **	Plus de gestion Contrat DSP
TOTAL Déchets assimilés	-	-	-	-
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	7 031	6 068	4 546	3 568

* A partir du mois de février 2007, la Société QUINSON-FONLUPT a repris le marché d'exploitation des 2 déchèteries.

Les gravats ne sont plus stockés sur le casier de Classe 3 du site de Vaux.

⇒ Ils sont stockés / utilisés en remblais hors des Installations du Territoire du Centre Dombes (Carrière de Balan 01- ARG : Ain Rhône Granulats).

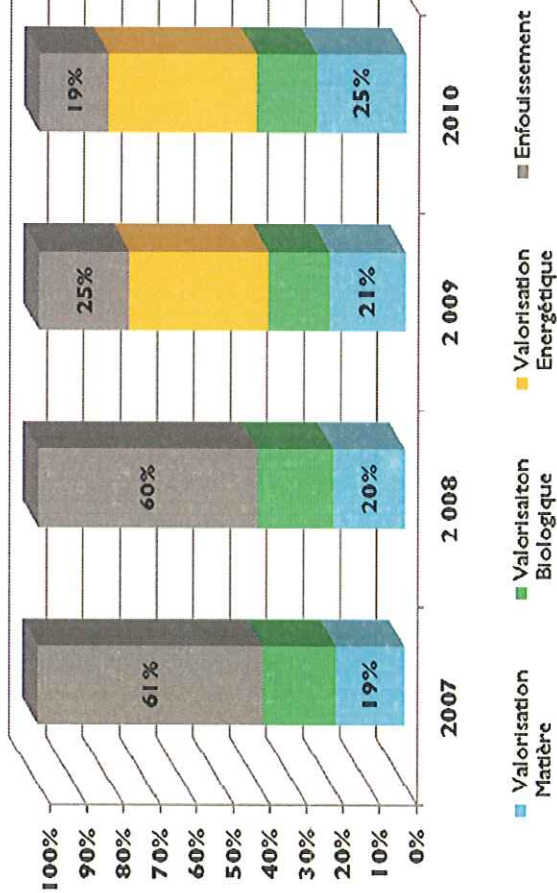
** En 2009, la collecte des déchets issus des campings a fait l'objet d'un contrat spécifique avec le prestataire SITA-MOS.

Toutefois, afin d'optimiser les tournées, la collecte de ces déchets a été intégrée aux circuits traditionnels. Il ne ressort donc pas de pesée séparée

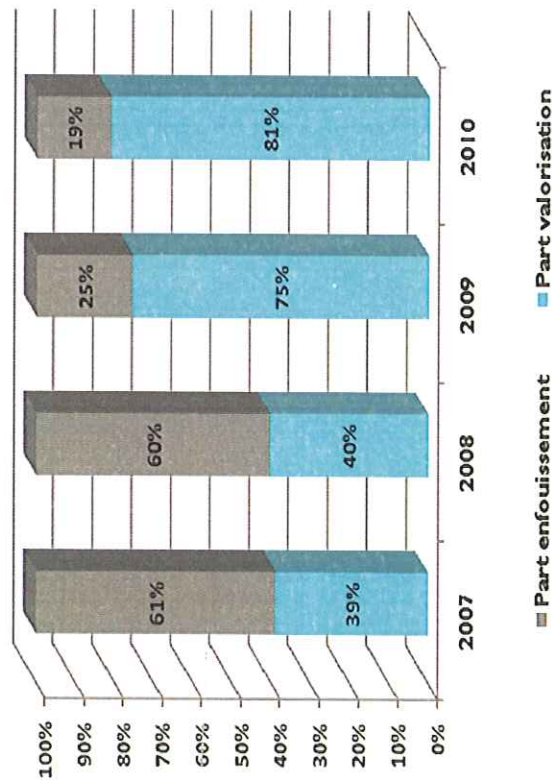
SYNTHESE TRAITEMENT

	TONNAGES TRAITES				RATIO KG / HAB.				
	2007	2008	2009	2010	2007	2008		2009	2010
VALORISATION									
VALORISATION MATIERE									
Collecte sélective en porte à porte : emballages (sacs jaunes)	561 t	562 t	561 t	631 t	39 kg	39 kg	CHANGEMENT RECENSEMENTS	37 kg	41 kg
Collecte sélective en apport volontaire : verre (colonnes)	556 t	579 t	578 t	565 t	38 kg	40 kg		38 kg	36 kg
Déchèterie :									
✓ Cartons bruns :	169 t	165 t	118 t	109 t	12 kg	11 kg		8 kg	7 kg
✓ Ferraille :	214 t	155 t	140 t	129 t	15 kg	11 kg		9 kg	8 kg
✓ Bois	-	-	-	193 t	-	-		-	12 kg
✓ Films étirables	-	-	-	6 t	-	-		-	0,4 kg
✓ D3E :	10 t	83 t	72 t	98 t	1 kg	6 kg	5 kg	6 kg	
✓ Batteries :	2 t	-	-	-	0,1 kg	-	-	-	
✓ DDM	58 t	65 t	33 t	28 t	4 kg	5 kg	2 kg	2 kg	
VALORISATION BIOLOGIQUE									
Déchèterie : ✓ Déchets verts	1 681 t	1 690 t	1 198 t	1 165 t	116 kg	117 kg		78 kg	75 kg
VALORISATION ENERGETIQUE									
Ordures ménagères résiduelles (poubelle traditionnelle)	-	-	2 742 t	2 878 t	-	-		179 kg	186 kg
TOTAL VALORISATION	3 251 t	3 299 t	5 442 t	5 802 t	225 kg	228 kg		356 kg	373 kg
ENFOUISSEMENT									
Ordures ménagères résiduelles (poubelle traditionnelle)	3 024 t	2 859 t	-	-	209 kg	198 kg	CHANGEMENT RECENSEMENTS	-	-
Collecte sélective en porte à porte Erreurs de tri	163 t	179 t	146 t	83 t	11 kg	12 kg		10 kg	5 kg
Déchèterie :									
✓ Gravats	611 t	629 t	737 t	533 t	42 kg	44 kg		48 kg	34 kg
✓ Encombrants	1 312 t	1 205 t	888 t	690 t	91 kg	83 kg		58 kg	45 kg
✓ Plâtre - placo	-	-	-	37 t	-	-	-	2 kg	
TOTAL ENFOUISSEMENT	5 110 t	4 872 t	1 771 t	1 343 t	353 kg	337 kg		116 kg	86 kg

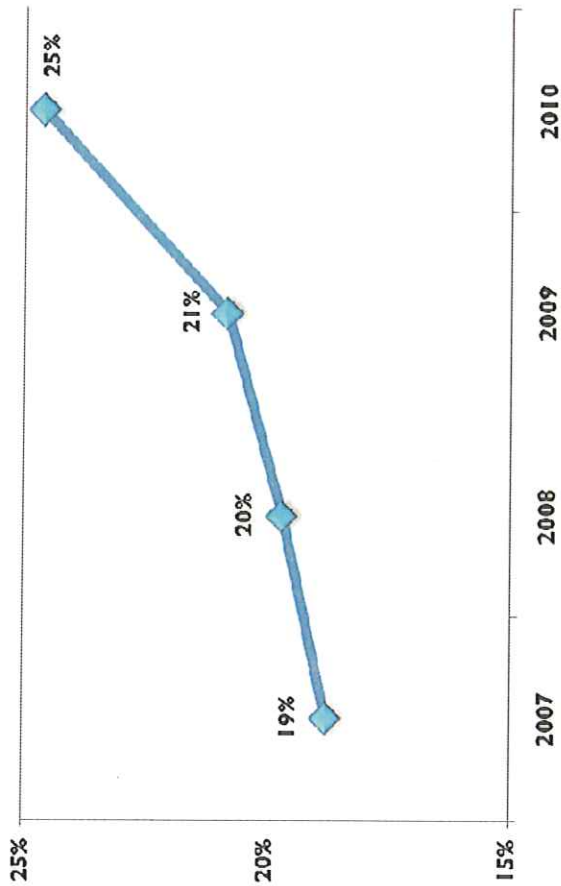
EVOLUTION DE LA PART DES FILIERES DE TRAITEMENT



EVOLUTION DE LA PART DE CHAQUE FILIERE DE TRAITEMENT



EVOLUTION DE LA PART DE VALORISATION MATIERE



OBJECTIF à l'horizon 2010 :

► Organom :

- ✓ Valorisation matière : 35%

OBJECTIFS à l'horizon 2015 :

► Nationaux :

- ✓ Part valorisée : 45%
(valorisation énergétique + valorisation biologique)

► Départementaux (PDEMA 01) :

- ✓ Part valorisée : 57%
(30% de valorisation énergétique / 27 % de valorisation biologique)

INDICATEURS FINANCIERS

MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

I- CONTRIBUTIONS DES USAGERS :

➡ Par délibération du 10 octobre 2002, la Communauté de Communes Centre Dombes a choisi de financer le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du Code Général des impôts.

➡ En 2010, le taux de la TEOM est uniforme sur le Territoire et s'élève à : **15,45%**
Le produit était de **1 648 013 €**.

II- AUTRES RECETTES :

➡ Le financement du service est également assuré par :

↳ le fonctionnement des REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

CATEGORIES DE DECHETS CONCERNES PAR LA REP	ECO-ORGANISMES	RECETTES TOTALES EN € TTC	RAPPEL 2009 € TTC
Emballages	ADELPHE	105 028€	126 652€
Papiers	ECO-FOLIO	16 465€	9 285€
D3E	OCAD3E	5 496€	4 459€
TOTAL		126 989€	140 396€

↳ la vente de matériaux issus des déchets collectés en porte à porte et en déchèterie

REPRISE PAR FILIERE DE VALORISATION	REPRENEURS	RECETTES TOTALES EN € TTC	RAPPEL 2009 € TTC
Verre	Ol- Manufacturing	20 007 €	23 533€
Cartonnettes	Emin Leydier	8 832€	3 535€
Journaux – Revues – Magazines – Cartons Bruns	Norske-Golbey	29 596€	-
Plastiques	Valorsplast	11 318 €	6 821€
Acier	Arcelor	2 688 €	686€
Aluminium	Regeal	1 470 €	773€
Cartons déchèterie	Quinson-Fonlupt	652€	-
Films étirables déchèterie	Quinson-Fonlupt	36€	-
TOTAL		74 599€	35 348€

III – PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

PRESTATIONS	MONTANTS € TTC	Rappel 2009 € TTC
Collecte en porte à porte	413 096€	611 014€
Tri des emballages	82 895€	
Achat de sacs jaunes	22 798 €	21 415€
Location bacs de collecte	6 392€	6 337€
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	26 667€	31 933€
Déchèteries (haut et bas de quai)	249 597€	338 466€
Déchèterie Chalamont (Convention accès pour 4 communes)	18 000€	9 000€
Achat de composteurs de jardin	59 872€	-
TOTAL collecte	879 317€	1 018 165€
Traitement par enfouissement	308 593€	364 355€
Contribution d'adhésion à Organom	48 488 €	47 617€
TOTAL traitement	357 081€	411 972€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 236 398€	1 430 137€

PREVENTION – REDUCTION DES DECHETS

COMMUNICATION

PREVENTION – REDUCTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

➔ En matière de réduction à la source, la loi « Grenelle I » a défini les objectifs suivants :

- ✓ Réduction de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années, du volume global de déchets ménagers et assimilés produits,
- ✓ Réduction de 15% des quantités incinérées et stockées à l'horizon 2012,
- ✓ Réduction de la nocivité des déchets.

➔ ORGANOM a répondu à l'appel à projet de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et a passé un accord-cadre de partenariat en date du 1^{er} septembre 2009. ORGANOM est identifié comme le porteur de projet pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention sur son Territoire.

Ce programme permet de territorialiser, de détailler les objectifs de prévention et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

➔ Cependant la phase opérationnelle de mise en œuvre des actions relève de chaque EPCI adhérent d'Organom à travers la mise en œuvre de Conventions annuelles.

Les objectifs de réduction pour le Territoire Centre Dombes, prévus dans cette Convention, s'élèvent à 5% du volume d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) et d'emballages ménagers (sacs jaunes + verre) :

- ✓ Référence 2008 : 235 kg / hab.
- ✓ Baisse annuelle : 2,94 kg / hab.
- ✓ Objectif 2014 : 223 kg / hab.

Cette convention est signée pour une durée maximale de 5 ans : du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2014.

➔ Pour l'année I, la Communauté de Communes Centre Dombes s'est engagée dans 4 actions :

✓ **Réduction de la nocivité des OMR :**

Développement de la collecte des déchets toxiques à travers la mise en place de bornes de collecte dans les lieux publics,

**18 points de collecte sur l'ensemble
du territoire pour 15 490 habitants**

soit 1 point pour 860 hab.



✓ **Eco-Exemplarité des Collectivités :**

Réduction de la production de papier au niveau des services administratifs de la Communauté de Communes et des 13 mairies adhérentes,

✓ **Réduction de la part de déchets fermentescibles dans les OMR :**

Mise à disposition de composteurs individuels de jardin à tarifs préférentiels.

	Taux d'équipement des foyers individuels Au 31/12/2010
Birieux	25%
Bouligneux	27%
La Chapelle du Châtelard	25%
Lapeyrouse	27%
Marlieux	25%
Mionnay	17%
Monthieux	9%
St-André-de-Corcy	11%
St-Germain-sur-Renon	19%
St-Marcel-en-Dombes	20%
Sainte-Olive	34%
St-Paul-de-Varax	9%
Villars-les-Dombes	8%
TOTAL Centre Dombes	14%
OBJECTIF	30%



Journée de lancement du 5 juin à
Villars-les-Dombes.

✓ **Sensibilisation du Grand Public**



Présence de la Communauté de
Communes sur un stand de la foire
de Villars-les-Dombes
(10-11 septembre)

Animation sur le tri et sur le
compostage : intervention d'une
animatrice – maître composteur.

COMMUNICATION

⇒ En 2009, plusieurs outils de communication (mémo du tri, mémo déchèterie, mémo du verre,...) ont été diffusés grâce à l'embauche d'une ambassadrice du tri (en septembre 2009) et à la mise à disposition d'un agent de collecte par le prestataire SITA-MOS.

⇒ Une première phase de sensibilisation a consisté à mobiliser les usagers résidents :
✓ dans les ensembles collectifs
✓ et sur la commune de Villars-les-Dombes où la concentration de population induit des rapports d'anomalies récurrents lors des opérations de collecte.

⇒ En 2010, une seconde phase a permis de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire.

En 2010, c'est presque le tiers des foyers du territoire qui ont été rencontrés en porte à porte pour rappeler les consignes de tri.

COMMUNES	NB DE FOYERS SENSIBILISES	PART DES FOYERS SENSIBILISES
BIRIEUX	48	52%
BOULIGNEUX	0	0%
LA CHAPELLE	8	6%
LAPEYROUSE	34	30%
MARLIEUX	148	39%
MIONNAY	152	22%
MONTHIEUX	97	42%
STE-OLIVE	44	38%
ST-ANDRE	295	25%
ST-GERMAIN	2	2%
ST-MARCEL	93	22%
ST-PAUL	262	44%
VILLARS	559	31%
TOTAL	1 742	29%